

SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

DL200017	FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SITOM SUD GARD – EXERCICE 2020
----------	---

Etaient présents

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,
Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazevielle,
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,

Secrétaire :

M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnaud-Valence,

Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres

Etaient absents excusés

Vice-Présidents :

M. Didier LEBOS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,
M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,

Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Alain BARBUSSE, CC Pays de Sommières, 1^{er} Adjoint au Maire de Parignargues, M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Guy APPART, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1^{er} Adjoint au Maire de Meynes, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes, M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d'Aimargues, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes

Métropole, Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel, Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert, Mme Andrée ROUX, C.A d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres,

Pouvoirs donnés

M. Jean-Jacques GRANAT à M. Lionel HEBRARD
M. Didier LEBOIS à M. Hervé GIELY
M. André NAFRAICHEUR à M. Aimé BARACHINI
Mme Monique BOISSIERE à Mme Marie-Reine DELBOS

Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte de Réalisation pour la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard, et plus particulièrement l'article 8 « Répartition des dépenses et des charges » stipulant que les contributions financières des collectivités membres au budget du Syndicat constituent pour elles une dépense obligatoire ; le montant de ces contributions étant fixé par délibération du Comité Syndical,

VU l'article 22 des Statuts concernant l'admission de nouvelles collectivités qui précise que la nouvelle collectivité intégrant le SITOM Sud Gard ou une structure déjà adhérente au SITOM Sud Gard devra s'acquitter de la charge financière lui incombant, représentée par les frais d'études ou d'investissement déjà engagés par le syndicat proportionnellement à sa population définie selon le dernier recensement INSEE,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer le montant de la contribution pour l'année 2020 des communes et syndicats adhérents au SITOM SUD GARD à 5,70 euros hors TVA par habitant conformément aux statuts en vigueur.

ARTICLE 2 : Que chaque contribution annuelle des EPCI ou syndicats concernés sera versée pour l'année 2020, au titre des recettes du Syndicat pour ses charges de fonctionnement :
➤ Article 74751 : Participation groupements des collectivités.

ARTICLE 3 : De modifier et/ou compléter, en cours d'année, l'appel à contribution selon les dernières clauses des statuts en vigueur.

ARTICLE 4 : D'autoriser le règlement de la contribution annuelle des collectivités membres au titre de l'année 2020 en 2 versements comme suit :
➤ 1er versement = 50% du montant de la contribution au 30 mars 2020,
➤ 2ème versement = 50% du montant de la contribution au 31 août 2020.

ARTICLE 5 : D'autoriser son Président (ou son Vice-Président en cas d'empêchement) à signer toutes pièces à intervenir liées à la rédaction de la présente délibération.

Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8 + 4 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Adoptée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20200224-DL200017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2020

Affichage : 27/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard
Hervé GIELY